



Association Les Sens de Vie

R.N.A : W832013428

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'association Les Sens de Vie se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur tous les événements concernés sur le site www.silvestrestephanie.com/ma-pause-therapeutique

1. PRÉSENTATION

L'association Les Sens de Vie est une association dont le siège social est établi 140 chemin Aurélien, Bat 7 83700 St Raphaël (France).

L'association Les Sens de Vie œuvre afin d'aider à mieux vivre dans le respect de l'équilibre de la vie, de l'être et de la terre par la promotion et le développement de toutes actions qui visent le mieux être du corps et de l'esprit, le soutien, l'accompagnement et l'évolution de toutes personnes, de tout âge ; cela par tous les moyens appropriés, que ce soit par des techniques manuelles, corporelles, sportives, psychiques, énergétiques, conseils en hygiène de vie ...

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de l'association Les Sens de Vie relatives à des commandes passées auprès de l'association Les Sens de Vie par tout client (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'association Les Sens de Vie, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'association Les Sens de Vie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'association Les Sens de Vie, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ATELIERS OU FORMATIONS EN DEMI-JOURNEE, JOURNEE, WEEK-END OU SOUS FORME DE SEJOUR OU DE RETRAITE

3.1 Ateliers ou Formations

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernant les ateliers ou formations en demi-journée, journée, week-end ou sous forme de séjour ou de retraite organisés par l'association Les Sens de Vie dans des espaces loués ou mis à la disposition de l'association Les Sens de Vie.

3.1.2 Conditions financières

Sauf disposition contraire dans la proposition de l'association Les Sens de Vie, un chèque ou virement d'acompte d'un montant minimum de 30 % du coût total de l'événement sera joint par le Client à son bulletin d'inscription. Acompte non remboursable participe aux frais engagés par l'association Les Sens de Vie pour l'organisation de l'événement.

Le règlement du coût total de l'événement est à effectuer au plus tard, le 1^{er} jour de l'événement, comptant, sans escompte à l'ordre de l'association Les Sens de Vie, en cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé lors du premier jour de l'événement. Les repas et hébergement ne sont pas compris dans le prix de l'atelier ou de la formation sauf mention contraire.

3.1.3 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de l'atelier ou de la formation, l'association Les Sens de Vie se réserve la possibilité de reporter l'événement à une date ultérieure et ce, sans indemnités.

3.2 Ateliers et Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les ateliers ou formations en demi-journée, journée, week-end ou sous forme de séjour ou de retraite intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les espaces loués pour l'occasion par l'association Les Sens de Vie ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Tout atelier ou formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par l'association Les Sens de Vie. Sauf disposition contraire dans la proposition l'association Les Sens de Vie, un chèque ou virement d'acompte d'un montant minimum de 30 % du coût total de l'événement sera fourni par le Client avec son bulletin d'inscription, suivi du devis accepté. Acompte non remboursable participe aux frais engagés par l'association Les Sens de Vie pour l'organisation de l'événement.

Le règlement du coût total de l'atelier ou de la formation est à effectuer au plus tard, le 1^{er} jour de la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de l'association Les Sens de Vie, en cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé lors du premier jour de l'événement.

4. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES de l'Association LES SENS DE VIE

4.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par l'association Les Sens de Vie sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par l'association Les Sens de Vie du bulletin d'inscription ou du devis accepté par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis. La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par l'association Les Sens de Vie à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

4.2. Facturation – Règlement

4.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

4.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, le règlement du prix de l'événement est à effectuer, le 1^{er} jour de l'événement, comptant, sans escompte à l'ordre de l'association Les Sens de Vie en cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé lors le premier jour de l'événement.

– le règlement est accepté par chèque, espèce, virement bancaire ou postal, paylib ;

– aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'association Les Sens de Vie pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'association Les Sens de Vie aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'association Les Sens de Vie.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES de l'Association Les Sens de Vie

5.1. Limitations de responsabilité de l'association Les Sens de Vie

La responsabilité de l'association Les Sens de Vie ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, occasionnée par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à l'association Les Sens de Vie.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de l'association Les Sens de Vie est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de l'association Les Sens de Vie est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de l'association Les Sens de Vie ne saurait être engagée au titre des

dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), frais de déplacement, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

5.2. Force majeure

L'association Les Sens de Vie ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de l'atelier ou de la formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'association Les Sens de Vie, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'association Les Sens de Vie.

5.3. Propriété intellectuelle

L'intervenant de l'association Les Sens de Vie est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble du contenu de l'atelier et de la formation qu'il transmet. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par les intervenants de l'association Les Sens de Vie pour assurer les ateliers et formations, demeurent la propriété exclusive de l'intervenant lui-même. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'association Les Sens de Vie ou de l'intervenant lui-même. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des ateliers et formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles

1. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, l'intervenant de l'association Les Sens de Vie demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'association Les Sens de Vie au Client.

L'association Les Sens de Vie s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, intervenants, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client.

5.5. Communication

Le Client accepte d'être sur les photos utilisées par l'association Les Sens de vie et d'être cité par l'association Les Sens de Vie comme client de ses offres de services, aux frais de l'association Les Sens de Vie. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.4

L'association Les Sens de Vie peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des intervenants de l'association, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.6. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET L'ASSOCIATION LES SENS DE VIE À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS.

Date : 12/11/2022
Indice : A